

core une fois par une majorité plus forte qu'en 1979, témoignait du fait que l'on considère généralement l'ancien régime comme le moindre de deux maux.

### **Autres problèmes politiques**

Au sujet de Belize, la trente-cinquième Assemblée générale a adopté par une majorité écrasante une résolution plus ferme que par le passé, réclamant l'indépendance de ce territoire d'Amérique centrale d'ici la fin de 1981, de préférence par voie d'un règlement négocié entre la Grande-Bretagne et le Guatemala, et prévoyant par la suite des garanties de sécurité des Nations Unies si les circonstances l'exigent. Le Canada a continué de coparrainer cette initiative comme il l'avait fait précédemment, et les États-Unis ont pour la première fois voté en faveur de la résolution plutôt que de s'abstenir. Des progrès considérables ont été accomplis par la suite vers la réalisation des objectifs de la résolution.

Sur la question du Timor oriental, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de l'autodétermination et de secours humanitaires pour cette ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie en 1976. Le Canada et plusieurs autres membres qui s'étaient auparavant abstenus ont voté contre la résolution, reconnaissant ainsi que l'annexion du territoire, bien qu'elle ne se soit pas faite dans des conditions idéales d'autodétermination, est maintenant un fait accompli et irréversible auquel il convient que la communauté internationale réagisse en aidant les populations touchées.

Sur la question du Sahara occidental, l'Assemblée générale s'est à nouveau ralliée à la thèse de l'autodétermination présentée par l'Algérie, plutôt que d'épouser celle préconisant l'annexion au Maroc de l'ancienne colonie espagnole pour des raisons de souveraineté historique. La résolution algérienne a bénéficié d'une forte majorité alors que le texte marocain a été défait par une voix. Le Canada continue d'adopter une position de neutralité absolue, à la satisfaction des parties concernées.

### **Maîtrise des armements et désarmement mondial**

Si l'année a donné lieu à de nombreuses activités, les espoirs de signature de nouveaux accords multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement sont demeurés minces. Les répercussions de l'invasion de l'Afghanistan et la crainte d'une intervention soviétique en Pologne n'ont pas contribué à créer un climat propice à la négociation. On s'attendait en outre à ce que le changement d'administration aux États-Unis entraîne une révision en profondeur de la politique de sécurité, notamment en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Tout progrès dans les secteurs où il serait possible d'avancer devait donc attendre 1981.

L'année aura marqué la mi-temps entre les première et deuxième sessions extraordinaires des Nations Unies consacrées au désarmement. En prévision de la deuxième session extraordinaire prévue pour juin 1982, le gouvernement du Canada a créé le poste d'ambassadeur au désarmement, qui regroupe les fonctions du poste de conseiller pour le désarme-

ment et le contrôle des armements institué peu après la première session extraordinaire en 1978. Le Groupe consultatif pour le désarmement et le contrôle des armements du Ministère s'est réuni deux fois en 1980; par ailleurs, les deux premiers numéros du *Bulletin du désarmement*, revue semestrielle de l'activité nationale et internationale en matière de désarmement et de maîtrise des armements, ont été expédiés à une clientèle qui comprend déjà quelque 2 000 noms.

Dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, l'événement le plus positif de l'année a été le dénouement heureux de la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La Convention du même nom, qui sera ouverte à la signature en avril 1981, comporte trois protocoles traitant des éclats non localisables (par rayons X), des mines, pièges et autres dispositifs, ainsi que des armes incendiaires. À cause de son champ d'application limité, la Convention, par ailleurs bien accueillie, ne peut malheureusement être considérée comme une étape importante dans l'avancement du droit humanitaire, un objectif auquel le gouvernement du Canada accorde son entier appui.

Le Comité du désarmement, qui a poursuivi ses efforts à Genève pour négocier des limitations aux armements, s'est embourbé dans des questions de procédure. Devant l'incapacité des superpuissances de faire progresser de façon significative leurs négociations privées concernant un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et un traité sur les armes chimiques, bon nombre des États non dotés d'armes nucléaires ont accueilli avec passablement d'indifférence la présentation, par les États-Unis et l'URSS, d'une ébauche de traité sur les armes radiologiques. Le Comité a cependant créé quatre groupes de travail chargés d'étudier les questions suivantes : un programme global de désarmement (dont s'occupait précédemment la Commission du désarmement), les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques et les armes radiologiques. De plus, le groupe spécial d'experts des événements sismiques a continué d'effectuer des travaux utiles en relation avec la vérification d'un éventuel traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Outre sa participation à tous ces débats, le Canada a présenté au Comité un compendium de propositions concernant la vérification de la maîtrise des armements ainsi qu'un document connexe où étaient analysées les propositions. Conjointement avec l'Australie, il a en outre déposé un document faisant l'historique du projet d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.

La Commission du désarmement des Nations Unies s'est réunie pendant quatre semaines à la fin du printemps pour s'occuper d'un ordre du jour impressionnant. En ce qui concerne la proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement, la Commission a réussi à préparer un document que l'Assemblée générale a par la suite adopté par consensus à sa trente-cinquième ses-